

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 15/238 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE REJETANT LA PROPOSITION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE TENDANT A SAISIR LE PREMIER MINISTRE D'UNE DEMANDE D'ADAPTATION DE DISPOSITION LEGISLATIVE VISANT A SOUMETTRE L'EXAMEN JURIDICTIONNEL DU PADDUC AU CONSEIL D'ETAT

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2015

L'An deux mille quinze et le deux octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, DOMINICI François, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIORGI Antoine, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSUCCI Jean-Charles, PAGNI Alexandra, de ROCCA SERRA Camille, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BIANCARELLI Viviane à M. BUCCHINI Dominique
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France
M. CASTELLANI Michel à M. SIMEONI Gilles
Mme COLONNA Christine à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme FRANCESCHI Valérie à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. FRANCISCI Marcel à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
Mme LACAVE Mattea à M. VANNI Hyacinthe
M. ORSINI Antoine à Mme MARTELLI Benoîte
M. POLI Jean-Marie à Mme GIACOMETTI Josepha
Mme PRUVOT Sonia à Mme FEDI Marie-Jeanne
Mme RISTERUCCI Josette à M. BASTELICA Etienne
M. SANTINI Ange à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. GIORGI Antoine
M. SUZZONI Etienne à Mme PAGNI Alexandra

ETAIENT ABSENTS : Mmes et M.

HOUEMER Marie-Paule, NATALI Anne-Marie, SINDALI Antoine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4422-15 et L. 4422-16 ainsi que L. 4424-9 à L. 4424-15-1,

SUR proposition du Président du Conseil Exécutif de Corse, celle-ci considérant que le PADDUC est un outil de planification de portée régionale, et qu'en raison de ses effets sur les documents d'urbanisme subordonnés et les autorisations d'urbanisme, il convient d'assurer sa stabilité juridique ; que celle-ci est incompatible avec les délais inhérents au double degré de juridiction et que le contentieux des documents de même nature de portée régionale est porté en premier et dernier ressort devant le Conseil d'Etat,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

REJETTE la proposition du Président du Conseil Exécutif de Corse tendant à saisir le Premier Ministre d'une demande d'adaptation de disposition législative visant à soumettre le contentieux du PADDUC en premier et dernier ressort au Conseil d'Etat.

ARTICLE 2 :

Cette délibération a fait l'objet d'un vote à scrutin public, dont les résultats sont les suivants :

ONT VOTE CONTRE : 19 - Mmes et MM.

BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, FEDI Marie-Jeanne, FRANCESCHI Valérie, FRANCISCI Marcel, GIORGI Antoine, GRIMALDI Stéphanie, PAGNI Alexandra, PRUVOT Sonia, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTINI Ange, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne

ONT VOTE POUR : 13 - Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, CASALTA Laetitia, DOMINICI François, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène

SE SONT ABSTENUS : 15 - Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BIANCUCCI Jean, CASTELLANI Michel, COLONNA Christine, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, NIVAGGIONI Nadine, POLI Jean-Marie, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, TALAMONI Jean-Guy, VANNI Hyacinthe

N'A PAS PRIS PART AU VOTE : 1 - M.

CHAUBON Pierre.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 2 octobre 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI